

BULLETIN MUNICIPAL



Votre bulletin Municipal a été entièrement conçu par nos soins afin qu'il n'y ait aucune incidence financière pour la commune.

Nous vous souhaitons d'en faire une bonne lecture



Depuis 2020 , nous sommes confrontés à des vagues successives de crises dont nous devons faire face : sanitaires, énergétiques, inflationnistes qui pénalisent notre gestion au quotidien.

Malgré ces différentes crises et le désengagement de l'état vis à vis des collectivités territoriales, nous avançons.

Nous améliorons les finances de notre commune en gérant au mieux nos neuf logements communaux et en étant rigoureux sur les dépenses .

Nous travaillons à l'embellissement et à la sécurité de la commune avec les travaux de la traverse du village .

Pour 2023, malgré la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (intervenues en Juillet 2022) et une augmentation importante de l'énergie, nous gardons une approche budgétaire volontariste, rigoureuse et optimiste. Effectivement, cette année ,nous n'avons toujours pas augmenté vos impôts locaux comme nous nous y étions engagés.

Je vous remercie de respecter toutes les recommandations demandées dans notre bulletin.

Avec mon équipe, nous vous souhaitons un bel été et vous invitons à participer aux diverses manifestations organisées par nos associations qui ont besoin de vous pour perdurer.

Enfin, je remercie mon équipe qui œuvre auprès de moi ainsi que le personnel municipal. Nous restons à votre écoute !

Jean-Bernard CHARPENEL



TAXES DIRECTES LOCALES

Nous vous présentons les budgets votés en Avril 2023.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2023 .

Taxe d'habitation :

Revenu attendu pour la commune : 18 106 € (uniquement pour les résidences secondaires du fait de la suppression de cette taxe pour les résidences principales).

Taxe foncière (bâti) : 26,59%

Revenu attendu pour la commune : 134 811€

Taxe foncière (non bâti) : 44,91%

Revenu attendu pour la commune : 15 404 €

Soit un revenu global de 171 451 € pour la commune.

(allocation compensatrice de 3 130 € incluse).

Les bases ont augmenté par rapport à 2022. Ces augmentations ne sont pas décidées par la commune, les bases augmentent chaque année, d'une part pour tenir compte de l'inflation, d'autre part avec les transactions immobilières.

La taxe d'habitation étant supprimée, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est attribuée aux communes, et pour notre commune , cela représente 15,51%.

BUDGET PRIMITIF, COMMUNE 2023 GÉNÉRAL

Le budget primitif 2023 de la commune, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées par le Conseil Municipal, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de contenir la dette .

Le budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement.

Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Il couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (autofinancement, fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, produits de cessions...).

BUDGET PRIMITIF, COMMUNE 2023 GÉNÉRAL

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES = 490 830 €		DEPENSES = 490 830 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2022	206 158	Charges à caractère général	358 353
Impôts, taxes, Dotations	192 312	Autres charges (subventions...)	53 620
Dotations Etat	44 360	Charges financières (Intérêts des emprunts)	9 550
Irrigation, tables, charges loyers	3 000	Virement investissement	0
Loyers	45 000	Charges du personnel	72 307

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES = 906867 €		DEPENSES = 906867 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2022	62 034	Remboursement de la dette (capital des emprunts)	143 319
FCTVA	347 897	Voirie	50 000
Emprunt	43 631	Bâtiments	28 000
Subventions	453 305	Traversée du village	730 548

BUDGET PRIMITIF SERVICE DE LEAU 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES = 59633 €		DEPENSES = 59633 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2022	4619	Charge à caractère général	18099
Vente d'eau	54546	Charges du personnel	5000
Amortissement subvention	468	Amortissements	25877
		Versement agence de l'eau	10690

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES = 250787 €		DEPENSES = 250787 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2022	129851	Remboursement de la dette (capital des emprunts)	0
FCTVA	5092	Réseaux	235319
Emprunt	90000	Amortissements subventions	468
Amortissements	25844	Matériel	15000

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Les dépenses porteront sur :

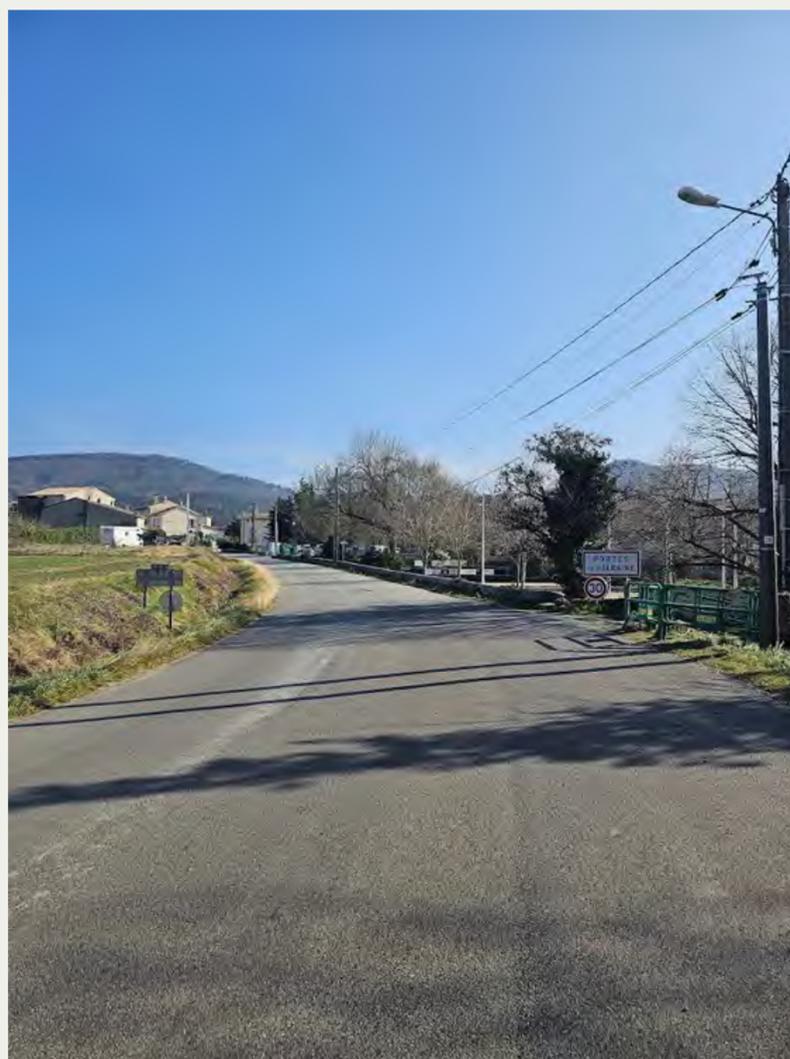
- Le programme de voirie.
- Le lancement des appels d'offres et peut être le début des travaux au 4^{ème} trimestre 2023 concernant la traverse du village.
- L'achat d'outillages pour l'employé communal.
- La poursuite de la rénovation des bâtiments communaux.
- Le remplacement des fenêtres de la maison 50 route de la Touche.
- Les travaux d'interconnexion du réseau principal avec celui de la citadelle sur le réseau d'eau.



LA TRAVERSE

Dans le cadre de l'embellissement des entrées Sud et Ouest du village, la mairie a sollicité le SDED (Syndicat Départemental d'Électricité de la Drôme) afin d'enfouir les réseaux électriques et télécoms actuellement aérien.

Cet organisme (qui finance 80% des travaux), a mandaté son entreprise titulaire du marché pour réaliser les études et les travaux de ce chantier.



La première partie de ce chantier a été réalisée à savoir le génie civil : confection des tranchées, pose des câbles et fourreaux, pose des coffrets électrique et chambres télécoms.

Il reste aujourd'hui le basculement de l'électricité et du télécom à faire du réseau aérien vers le réseau souterrain.

Enedis a planifié cette bascule pour le lundi 26/06.

A ce titre, une coupure d'électricité aura lieu dans le village cette journée là de 8h à 15h30 environ. Les résidents le long de la route de la Bégude seront également concernés par une coupure du réseau le vendredi 19/06 (30min par maison), jour où l'entreprise interviendra sur les branchements de ces maisons.

Par la suite les câbles électriques aériens seront déposés.

La dernière étape de ce chantier est la dépose des poteaux. Celle-ci est conditionnée à l'intervention d'Orange, qui doit dérouler dans les fourreaux posés par le SDED ; nous n'avons pas de date d'intervention de cette entreprise.

Le visuel de ces 2 entrées de notre village sera donc amélioré grâce à ces travaux.

Une réunion publique est programmée en Septembre.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU

L'ensemble des élus ainsi que les membres de la commission de l'eau ont réalisé plusieurs travaux sur le réseau d'eau potable de la commune , à savoir :

- Recherches de fuites la nuit pour ne pas gêner l'ensemble de nos habitants et celles ci ont été réparées .
- Suppression d'une vidange qui troublait le réseau d'alimentation de Pradal.
- Surveillance de la source Julie et contrôle de son débit.
- Surveillance des sources du Rosay.
- Nettoyage de la source Toscan avec des travaux sur l'évacuation du trop plein.
- Changement du compteur général de distribution d'eau au réservoir.
- Intervention sur le réservoir de la Citadelle.
- Raccordement de source à la Pissouillère .

Plusieurs interventions ont été effectuées par les entreprises BON ET MICHELIER sur les réservoirs.

Des contrôles de la qualité ont été faites sur l'ensemble su réseau par la société CARSO.

Un suivi semaine après semaine de notre consommation d'eau a été effectuée sur toute la période de canicule et ces documents ont été envoyés à la préfecture.

Nous continuerons à contrôler régulièrement les consommations d'eau cet été car celui-ci s'annonce encore très sec et depuis JANVIER la pluviométrie est en très nette baisse (65% de déficit sur les cinq premiers mois de l'année par rapport à la moyenne des 30 dernières années et voir le tableau de la pluviométrie) .

Merci de respecter RIGOREUSEMENT les arrêtés préfectoraux que nous vous envoyons régulièrement .

Le suivi semaine après semaine de notre consommation d'eau sur toute la période de canicule sera effectuée et les documents seront envoyés à la préfecture .

A compter du 1er Janvier 2025, la compétence de l'eau passera à l'Agglomération.

L'eau est un bien précieux; ne la gaspillons pas !



ATTENTION AUX FUITES



Au vu de la situation actuelle de la sécheresse, il nous a paru nécessaire de constituer un dossier afin de rappeler les gestes simples pour prendre conscience que l'eau est précieuse et donc économisons-là !

On parle de consommation d'eau anormale lorsque la facture atteint le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné.

Comment savoir si j'ai une fuite d'eau si vous pensez en avoir une ?

Deux tests simples et rapides pour en avoir le cœur net.

Fermer tous les robinets et éteignez tous les appareils consommant de l'eau. Si le petit disque de votre compteur d'eau tourne rapidement, vous avez une fuite.

Ou bien, avant de vous coucher, relevez les chiffres de votre compteur d'eau après avoir fermé chaque robinet. Si le lendemain matin le relevé du compteur n'est pas identique, vous avez une fuite.

Les fuites sont généralement dues à l'usure des joints, à un mauvais resserrement d'un écrou ou à l'endommagement du flotteur de la chasse d'eau. Le plus souvent, il suffit juste de remplacer la pièce défectueuse.

Vérifiez d'abord l'étanchéité des joints, soudures et tuyaux de votre installation. Vous pouvez également passer du papier absorbant (essuie-tout) sur vos tuyaux : s'il devient humide, vous avez localisé la fuite.

Inspectez aussi le système mécanique de vos appareils (chasse d'eau, lave-linge, lave-vaisselle, clapet du chauffe-eau...) et vérifiez la bonne fermeture de vos robinets et purges de radiateurs.

Les fuites les plus difficiles à détecter sont le plus souvent situées au niveau des murs ou dans les canalisations enterrées. Si c'est le cas, nous vous invitons à faire appel au plombier de votre choix.

Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il doit en informer sans délai l'abonné.

La prise en charge de la réparation, lorsque la présence d'une fuite d'eau est confirmée, doit d'effectuer avec un plombier professionnel (ou une entreprise de plomberie) pour faire les travaux de réparation qui s'imposent. Puis, une fois les travaux réalisés, vous devrez fournir la preuve de la réparation.

Dans ce cas, il sera possible de mettre en place la mesure d'écêtement, c'est-à-dire une réduction du montant de la facture. Si vous ne faites pas cette démarche rapidement en fournissant la preuve de la réparation en lien avec la fuite qui a causé votre surconsommation, vous devrez payer l'ensemble de cette surconsommation.

En cas de fuite avant compteur :

Contactez votre assurance si vous avez souscrit à une assurance canalisations extérieures. En cas de fuite entre le compteur et l'intérieur de la maison, seule cette assurance est habilitée à prendre le sinistre en charge. L'assurance habitation, quant à elle, se concentre exclusivement sur les fuites survenant à l'intérieur du logement.

ARRIVEE/DEPART DES ABONNÉS

En cas d'arrivée ou de départ dans la Commune et afin que l'on puisse relever votre compteur et/ou éviter des erreurs de facturation, merci de bien vouloir avertir le secrétariat de Mairie dès votre arrivée ou pour prévenir de votre départ. .

IMPORTANT

Nous vous recommandons de surveiller chaque mois l'index de votre compteur car une fuite avant compteur peut entraîner une surconsommation très importante qui sera facturée et donc onéreuse.

L'eau est une ressource limitée à préserver au quotidien ! Il ne faut pas l'oublier !

ECONOMISONS L'EAU

L'eau est essentielle à la vie. Elle nourrit la terre grâce aux rivières.

Malheureusement, aujourd'hui, de nombreuses régions et départements dont le nôtre souffrent de plus en plus de pénuries d'eau, principalement à cause de l'insuffisance de précipitations et des températures caniculaires de plus en plus élevées qui durent de plus en plus longtemps et sa surconsommation.

Il est donc très important de savoir ce que l'on peut faire pour préserver l'eau et ainsi la vie de la planète. Chacun de nous peut, au quotidien, modifier ses habitudes et réduire sa consommation d'eau.

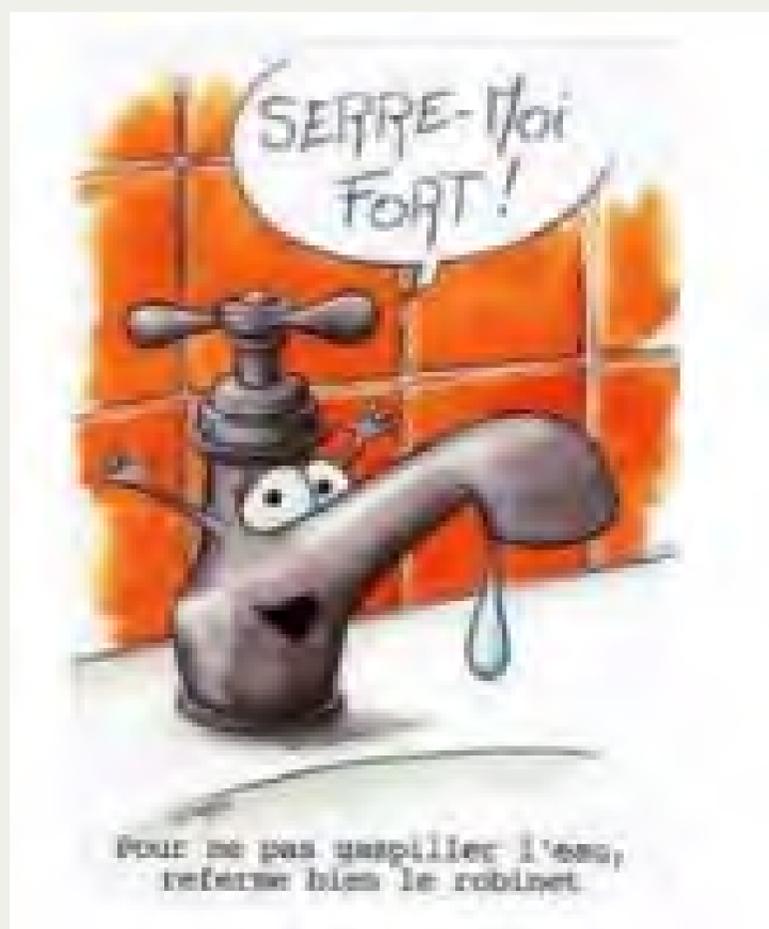
1. Fermer le robinet quand on se lave ou se brosse les dents ou quand on fait la vaisselle.

2. Économiser l'eau des chasses d'eau : une autre bonne idée pour préserver l'eau est de placer une ou deux bouteilles d'eau pleines dans la citerne de la chasse d'eau des toilettes. Ce geste permet d'éviter le gaspillage d'eau, car les bouteilles prennent de la place et réduisent ainsi le volume d'eau dans la citerne. D'ailleurs, nous n'avons presque jamais besoin de la grande quantité d'eau qui est libérée à chaque fois que nous tirons la chasse.

3. Veiller au bon entretien des installations d'eau dans notre maison : l'une des façons de préserver l'eau et de l'économiser est de veiller à réviser les installations et tuyauteries de notre maison. Il est conseillé de vérifier l'absence de fuites dans le système de plomberie et de réparer les fuites d'eau dès que possible.

L'écoulement constant des robinets d'eau potable et des tuyaux d'entrée et de sortie d'eau de notre maison peut nous faire perdre plusieurs litres d'eau par jour, ce qui n'est pas négligeable sur une année, par exemple.

De même, si vous constatez des fuites d'eau à l'extérieur de votre maison, prévenez les autorités compétentes pour les réparer le plus rapidement possible.



4. Utiliser les électroménagers de manière efficace : Pour utiliser efficacement nos appareils électroménagers, tels que le lave-vaisselle et la machine à laver, il est recommandé de les remplir au maximum de leur capacité. Cela permettra d'économiser de l'eau et de l'énergie. Dans ce sens, une bonne idée est d'utiliser des appareils électroménagers plus efficaces ou de type A+++, car ils permettent de préserver l'eau et sont bons pour notre porte-monnaie !

5. Ne pas contribuer à la pollution de l'eau : il existe une grande variété de substances très polluantes qui se retrouvent dans les mers et les rivières, empêchant le bon état de l'eau, comme l'huile, l'antigel ou le liquide de frein. Ne les jetez pas à l'égout et rendez vous au point propre ou au point vert le plus proche pour vous débarrasser de ces déchets.

Heureusement, nous disposons également d'autres produits respectueux de l'environnement. C'est le cas des détergents biodégradables (sans phosphate), du vinaigre blanc ou du bicarbonate de soude comme détergent, que nous recommandons pour faire la lessive et pour nettoyer certaines surfaces domestiques. Il est également judicieux d'avoir une poubelle à côté des toilettes pour éviter d'utiliser ces dernières de manière inappropriée et, de cette manière, vous éviterez également de tirer la chasse d'eau à chaque fois que vous l'utiliserez comme poubelle.

Respectez toujours la nature et ne jetez jamais rien dans les rivières, les lacs ou les mers. En outre, le ramassage des déchets sur les chemins ou en forêt, même si ce ne sont pas les nôtres, est un autre bon geste à adopter.

6. Récupérer l'eau de pluie

7. Au jardin : Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser mes plantes ou mon jardin. Choisir des végétaux résistants à la chaleur. Ne pas arroser la pelouse qui reverdira toute seule en période de pluie.

Utiliser de l'eau de pluie pour arroser mes plantes et opter pour des techniques économes en eau comme le goutte-à-goutte, le paillage ou l'herbe coupée lors des fortes chaleurs pour conserver l'humidité du sol... Utiliser des engrais naturels, les engrais qui contiennent des pesticides sont massivement employés en agriculture. Mais pour rester potable, l'eau ne doit pas en contenir plus de 0.5 microgrammes par litre. Les jardiniers amateurs sont tout de même la source de 25 % de la pollution des nappes souterraines. Utiliser donc des déchets organiques (nourriture, branchages, herbe tondue...) pour un engrais entièrement naturel. Ne pas utiliser d'insecticide dans mon jardin, un simple jet d'eau permet de faire tomber la plupart des insectes des plantes.

Arroser le soir (si cela est autorisé), cela réduit les pertes dues à l'évaporation (5 à 10 %).

8. Réutiliser l'eau qui sert à nettoyer les légumes pour arroser les plantes.

9. Prendre une douche au lieu d'un bain.

10. Réduire, réutiliser et recycler pour empêcher les océans de se remplir de plastique.

11. Prendre soin de l'eau de notre piscine pour éviter de la remplir à nouveau tous les quelques jours.

12. Installer des économiseurs d'eau sur nos robinets. Ils sont faciles à installer et vous pouvez économiser jusqu'à 50 %.

13. Attention aux fuites ! Ne jamais laisser couler l'eau inutilement ni un robinet goutter, et contrôler régulièrement les fuites d'eau. Réparer rapidement une petite fuite d'eau peut éviter un énorme gaspillage : une fuite légère peut représenter une perte de 35 000 litres d'eau par an ! Pour essayer de les détecter, il est recommandé de surveiller attentivement les factures et de relever le compteur tous les mois.

14. Ne pas acheter de l'eau en bouteilles si vous n'y êtes pas obligé. Jusqu'à 5 litres d'eau sont investis dans la production de chaque bouteille.

15. Encourager notre entourage à suivre ces conseils et tous les petits gestes pour économiser l'eau auxquels vous pouvez penser pour améliorer l'état de cette précieuse ressource de notre planète.

Rien n'est perdu et nous avons beaucoup à gagner !

*Une chasse d'eau qui fuit
= plusieurs dizaines de m³ par an voire plus d'une centaine.
Un robinet qui goutte = 30 à 50 m³ par an de gaspillage.*

PLUVIOMETRIE 2022/2023





NUISANCES LIEES AUX BRUITS DE COMPORTEMENT

PETIT RAPPEL DE LA LEGISLATION

Source : Arrêté Préfectoral de la Drôme numéro 2015183-0024

PROPRIETES PRIVEES

Article 12

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30.

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Quelles sont les différentes nuisances ?

Les nuisances olfactives (Barbecue, ordures...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Tapage nocturne :

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce soit répétitif, intensif et qu'il perdure dans le temps .

Quelques exemples de bruits du comportement :

Cris, éclats de rire, fête familiale, chant, instrument de musique, Appareils de diffusion de son et de musique, Appareils électroménagers, Pompe à chaleur, Jeux bruyants pratiqués dans les lieux inadaptés, pétards et feux d'artifice, Outils de bricolage et de jardin, Travaux de réparation, ... Il est impossible de dresser une liste exhaustive d'exemples de bruits du comportement

MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES RÈGLES SIMPLES DE SAVOIR-VIVRE

GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE

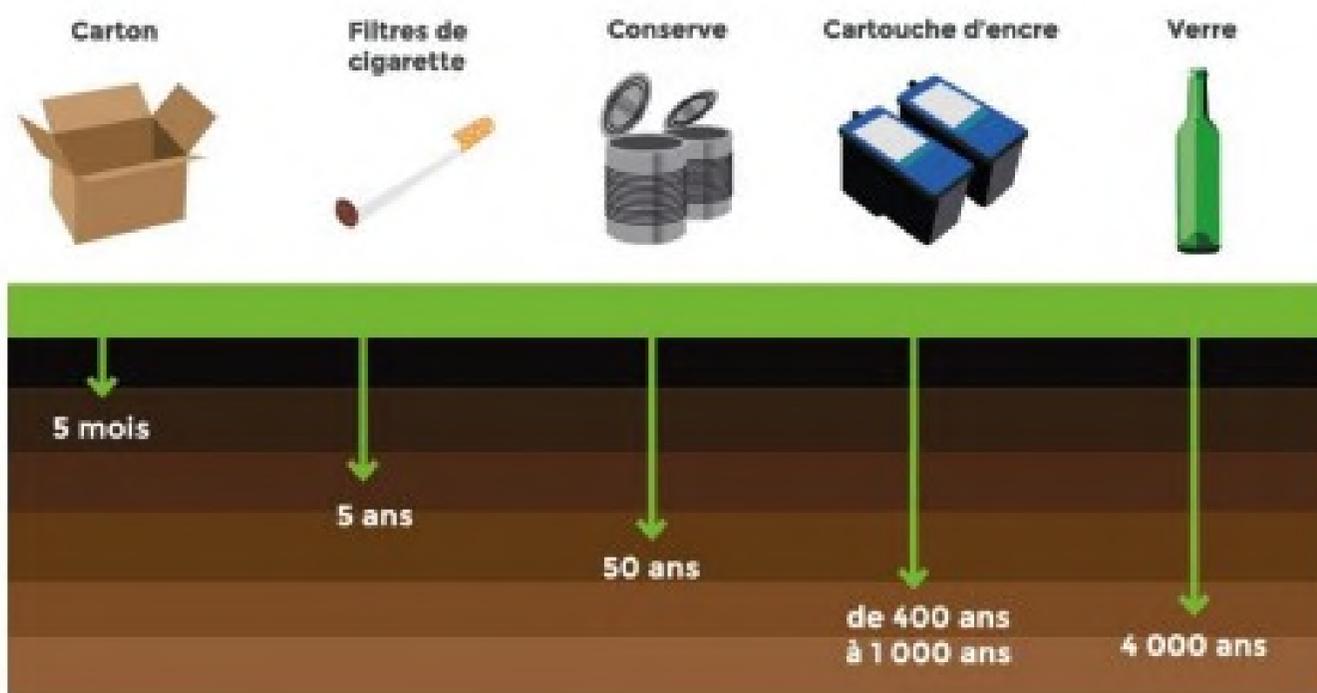
J'ai un chien...
Je m'en occupe !



Je ramasse !



Durée de vie des déchets dans le sol !



COLIS



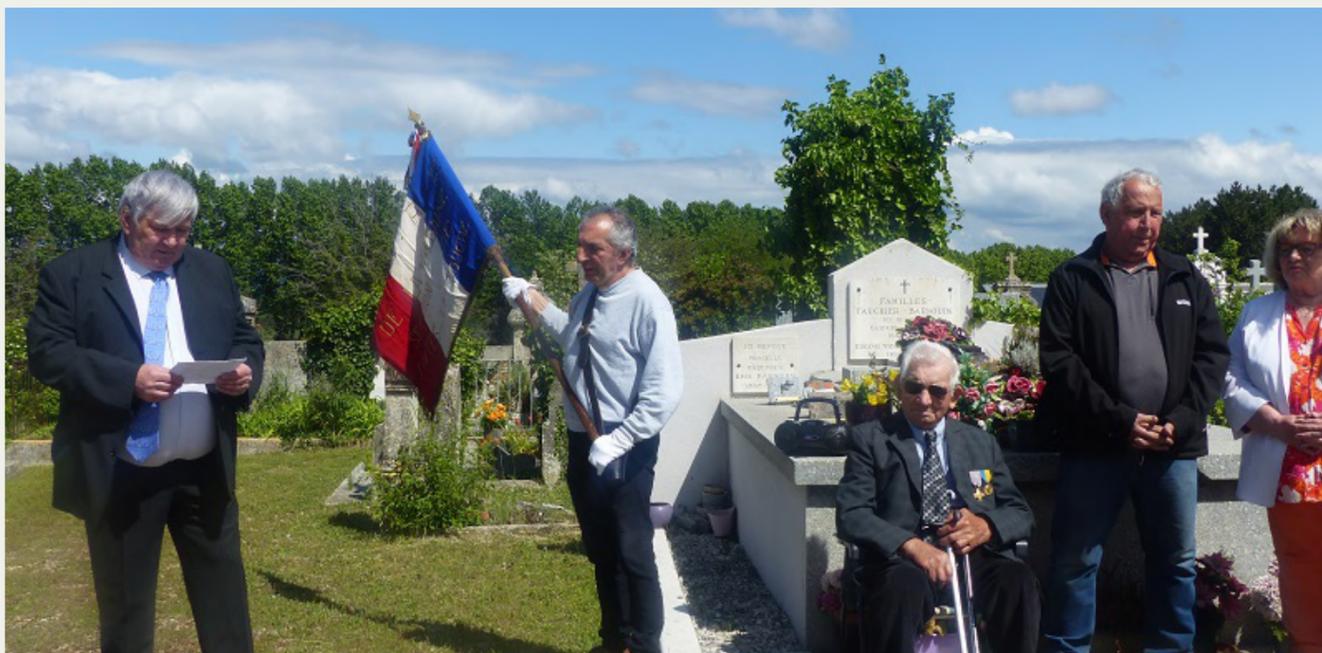
Comme chaque année, des colis de Noël agrémenté d'un goûter ont été offerts à nos aînés par la municipalité . Cela permet à nos anciens de se retrouver dans une ambiance festive.

8 MAI

Cette cérémonie du 8 mai 2023 était un peu différente des années antérieures mais avec un recueillement tout aussi profond à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

En effet, l'association des anciens Combattants section Portes/ La Touche a dû être dissoute lors de l'assemblée générale du 20 Mars 2023 car plus que 6 Anciens Combattants dont deux avec des soucis de santé ou d'éloignement qui ne peuvent plus être présents.

La municipalité tient à ce que cette cérémonie du souvenir perdure et prend en charge son organisation. Ce 8 mai, une vingtaine de personnes a néanmoins répondu présente.



ACTUALITÉS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

REPLISSAGE PISCINE :

Vous procédez certainement à la mise en eau de votre piscine.

Interdiction de la remplir avec l'eau de la commune, par arrêté préfectoral et par le règlement de l'eau voté par le conseil municipal .

POUBELLES :

Le ramassage des ordures ménagères a lieu une fois par semaine et deux fois par semaine du 1er juin au 30 septembre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, nous vous remercions de changer de lieu de dépôts de vos poubelles quand les conteneurs sont saturés.

DIVAGATION DES CHIENS ET ABOIEMENTS INTEMPESTIFS :

Les propriétaires de chiens doivent mettre tout en œuvre pour contenir leur animal à domicile et ceux qui les promènent sur la voie publique doivent ramasser les déjections de leur animal. Par ailleurs, soyez très vigilant aux aboiements incessants de nuit comme de jour de votre animal, pour le bien être de chacun.

FEUX DE FORÊTS:

Avec la période estivale, les promenades en forêt seront certainement d'actualité: nous vous rappelons que les feux et les barbecues sont strictement interdits.

INFORMATIONS DIVERSES:

L'agent technique territorial est passé à 35 heures annualisée à compter du 6 Juin 2023.

Ses référents sont Mr C COEUILLET et Mr J VERNERET.

Pour toutes demandes d'interventions de l'agent communal, les demandes devront passer par ces personnes ou par mail à la Mairie.

LÉGALISATION DE SIGNATURES:

Quand vous avez une légalisation de signatures , il est obligatoire de signer les documents devant le maire ou l'adjointe ou la secrétaire de mairie afin que celle- ci soit valable.

COMMUNICATION

Le Maire, les adjoints et les élus sont toujours à votre écoute pour toutes vos questions . Vous pouvez aussi les poser par mail :porteenvaldaine@wanadoo.fr

REUNION PUBLIQUE EN SEPTEMBRE

La date précise vous sera communiquée par mail.

100 ANS !



Louis COULON en présence des élus et de son fils.

Albert CHAREYRON au club des anciens.

Cette année fut marquée par les anniversaires de deux centenaires de notre commune.

MME GLEYZE ET MME JARRY devenues centenaires elles aussi il y a quelques années, c'est au tour de Louis COULON de le fêter à la salle des fêtes en présence d'élus, de sa famille et de nombreux amis. Puis, ce fut Albert CHAREYRON qui a soufflé ses bougies au club des "Années Bonheur".

L'un le 30 Août 2022 et l'autre le 1^{er} Mai 2023 ; ils ont tous les deux "bon pied bon œil" et ne manquent pas le club des anciens pour jouer aux cartes.

Comme quoi il fait bon vivre dans notre commune !

ACCA : SERGE BERT A L'HONNEUR

A la tête de l'association de chasse depuis quarante ans, Serge Bert a reçu la médaille d'or. Christian HARDOIN, Portoise, trésorier à la fédération de chasse de la Drôme et secrétaire de l'association de Portes lui a remis cette médaille d'or.

Samedi 10 Juin, Serge a voulu fêter celle-ci ainsi que ses 70 ans entouré de sa famille et de ses amis dont bien sûr, beaucoup de chasseurs à "la cabane des chasseurs".



L'AUBERGE



Mme et Mr VAN DE PONSELLE et leur employée.

Depuis le début de l'année, l'auberge a rouvert avec de nouveaux propriétaires . Jennifer et Alexandre VAN DE PONSELLE et Lyam leur fils de 9 ans sont arrivés dans notre commune pour reprendre l'auberge. Ils arrivent de Luz Saint Sauveur dans les Pyrénées où ils avaient déjà un restaurant. Ils ont souhaité déménager pour un rapprochement familial.

Après de nombreux travaux dont l'ouverture comme autrefois de la porte du bar, ils accueillent midi et soir du mardi au samedi soir leurs clients. En effet , ils ont rénové aussi le jardin avec une cuisine « flambant neuve » et des salles spéciales où ils ont installé un baby-foot, un billard un écran TV pour la diffusion de matchs et un karaoké afin d'accueillir toutes les tranches d'âge.

Depuis le 28 Mai, le jardin est ouvert et Alexandre cuisinera sous vos yeux grillades ou autre chose à votre convenance. Le couple va innover en proposant des soirées concert dès cet été.

Retenez déjà les dates suivantes :

15 Juillet, 26 Juillet, 9 Août et 26 Août

avec le groupe musical Madjay composé d'un guitariste et d'une chanteuse.

Téléphone de l'Auberge de la Valdaine : 07 49 25 52 91 .



CAMION À PIZZA NAPOLI

La municipalité a répondu favorablement à la demande du pizzaiolo Napolitain qui vient donc tous les mercredis soirs à partir de 18H devant la mairie.

Téléphone du pizzaiolo :
07 81 12 45 04



RPI ET ECOLE MATERNELLE

A la rentrée de Septembre 2023 la répartition pédagogique sera la suivante:

LA TOUCHE : 8 CM1 ET 10 CM2 soit 18 élèves.

ROCHEFORT : 12 CE1 ET 8 CE2 soit 20 élèves.

10 GS ET 11 CP soit 21 élèves.

PORTES EN VALDAINE: 11 PS ET 13 MS soit 24 élèves.

Soit un effectif total de 83 élèves en hausse par rapport à l'année dernière.

Cette année, l'équipe enseignante du RPI s'est investie (volontairement) dans un projet "immersion en anglais" : un certain nombre d'apprentissages sont désormais menés en anglais, de la TPS au CM2 !

A l'école maternelle, outre de nombreux albums et comptines/chansons pratiqués en anglais, dès le début de l'année les règles de vie et les mots de la politesse ont été apprises en anglais (la pratique est également mise en place sur le temps de cantine), les séances de sport débutent et finissent régulièrement en anglais (échauffement + relaxation), les rituels du matin (appel + date) sont menés en anglais 1 fois/semaine (les enfants connaissent maintenant l'alphabet et les nombres en anglais, au moins jusqu'à 10), et parfois des séances de graphisme, mathématiques ou arts plastiques sont également menées en anglais...

La maîtresse est agréablement surprise par la facilité de compréhension et la rapidité de mémorisation avec laquelle les très jeunes enfants de maternelle entrent dans la pratique d'une langue étrangère !

Pour finaliser ce projet, une sortie de fin d'année est prévue avec l'ensemble du RPI sur la commune de La Touche : "THE ENGLISH DAY". A l'ordre du jour : goûter "Tea time", Olympiades sportives, Spectacle de chants, Activités "temps calmes" + Jeux de société... Le tout mené exclusivement en anglais!

Pour les autres enfants prévus en PS à la rentrée prochaine, un temps d'adaptation est prévue ce mois-ci afin d'établir un premier contact et de préparer au mieux, enfants et parents, à la rentrée des classe en septembre 2023.

Cette année, les enfants de l'école maternelle sont aussi partis faire un "Voyage dans le Temps" : des dinosaures jusqu'au Moyen-Age, les enfants ont découvert différentes périodes de l'Histoire et ont étudié l'évolution des modes de vie. De nombreuses activités artistiques ont été menées en lien avec ce projet avec, notamment, l'intervention d'une Céramiste de la Bégude de Mazenc, Diane Hafkin, qui a accompagné les enfants à travailler l'argile (création d'une amphore antique + tracé de motifs grecs sur plaque)

Le spectacle de fin d'année portera sur le thème du Moyen-Age avec des princesses, des chevaliers et des dragons !

La fête de fin d'année du RPI le vendredi 23 juin à Portes en Valdaine.

Cette année, les effectifs de l'école maternelle le permettant, des enfants nés en 2020 ont été accueillis précocement depuis le mois de janvier. 4 enfants de TPS ont ainsi rejoint le groupe d'élèves de PS-MS. Pour les autres enfants prévus en PS à la rentrée prochaine, un temps d'adaptation est prévue courant juin afin d'établir un premier contact et de préparer au mieux, enfants et parents, à la rentrée des classe en septembre 2023.



Les enfants de la classe maternelle.

COMITE DES FÊTES.

Comité des Fêtes
Fêtes
Portes en Valdaine

PROGRAMME DE L'ANNEE 2023

10 AVRIL	CHASSE AUX OEUFS <i>Réservé aux Portois</i>
10 JUN	FETE DE LA MUSIQUE Barbecue Géant - Bandas
8 JUILLET	CONCERT D'ÉTÉ Orchestre - Food Truck
11, 12, 13 AOUT	FETE VOTIVE Village en fête !
17 NOVEMBRE	VIN NOUVEAU Repas - Karaoké
6 DECEMBRE	DECORATION DE NOEL Réservé aux enfants

*N'HESITEZ À PRENDRE CONTACT AVEC NOUS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
ET BIEN SÛR NOUS AVONS AUSSI BESOIN DE BENEVOLES !*

cdf.pev@gmail.com

Le Comité des Fêtes vous attend nombreux aux manifestations ! Il vous diffusera le détail de chacune de celles-ci.

Notez néanmoins la prochaine soirée:

Le 8 Juillet, à partir de 19H

CONCERT GRATUIT avec le groupe "LES COMETES" Les années 80 à aujourd'hui .

Pensez aussi dès à présent à vous inscrire au grand vide grenier de la fête

Dimanche 13 Août dès 7H30

auprès de Véronique Tél 07 77 37 45 87 ou de Vincent Tél 07 79 24 78 72.

ASSOCIATION DES BOULES

L'association de la Boule du Lançon fête cette année ses 50 ans. Le repas annuel se tiendra le dimanche 30 juillet sous les platanes de la place.

A partir de 11 heures animation musicale avec " Les Plates Bandes ".

Repas : 13€ (Salades, fideau , fromage, dessert , vin et café compris).

Inscriptions auprès de Manu au 06 48 90 99 85



ASSOCIATION DE LA CHASSE

Le premier dimanche de Septembre l'association de la chasse délivrera ses cartes de chasse avec un repas à midi à "la cabane des chasseurs".



NAISSANCES

- Soline CARLAT 22/07/2022
 - Léon EDMONT 2/11/2022
 - Lou BOREL 8/4/2023
 - Romane CHAFFOUIN 6/5/2023
 - Sayan COEUILLET BOUKAL 30/05/2023
-

MARIAGES

- MANON PAQUIS ET MAXIME CHAFFOUIN LE 26/6/2022
-

DECES

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| • Alain ESTIVAL 8/7/2022 | • André COMTE 25/01/2023 |
| • Monique TOUSSAINT 21/10/2022 | • Pascale COEUILLET 30/3/2023 |
| • Roger PONCET 9/12/2022 | • Rémi PASTOR 3/4/2023 |
| • Daniel CARRERE 27/12/2022 | • Renée ARDEEFF 14/5/2023 |
-

Notre Conseiller Municipal Christophe COEUILLET est l'époux de Pascale et le grand-père de Sayan.

TELEPHONES UTILES.

Gendarmerie de la Bégude de Mazenc | Tél 04 75 46 22 06.

Gendarmerie de Dieulefit | Tél 04 75 46 42 14.

SMUR | Tél 04 75 53 41 60.

Centre Hospitalier de Montélimar | Tél 04 75 01 42 37

Clinique Kennedy | Tél 04 75 00 35 00

Centre anti -poison Lyon | Tél 04 72 11 69 11

Pharmacie de garde | Tel: 0825 74 20 30 ou servigardes.fr



SITE DE LA COMMUNE

[www.https://portesenvaldaine.fr](https://portesenvaldaine.fr)

Vous y trouverez toutes les informations utiles ainsi que les comptes-rendus des conseils municipaux.

N'hésitez pas à le consulter.
